PANNEAU D'AFFICHAGE

Bien que l'affichage papier soit encore accepté pour les municipalités (obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants au 1 er juillet 2022 d'un affichage numérique), la commune a décidé de passer à l'affichage numérique.

Cela permettra une meilleure gestion de l'affichage. Les informations seront mieux hiérarchisées, et resteront juste le temps nécessaire avec preuve de publication. Cela évitera les panneaux poussiéreux encombrés de papiers non lisibles.

Les agents seront formés *courant juin 2023* et le panneau sera ensuite opérationnel.

Nous organiserons 1 ou 2 sessions d'informations au public sur l'utilisation du panneau.

Coût total (panneau lumineux, totem et site avec formation): 30 945€

Subvention du conseil départemental : 6 000€

Subvention état (fitn): 10 482.47€